

Conseil municipal du 16/12/2019

Présents : Mmes Aude Noël, Dalia Odile, Gostomski Julie, Groison Marie-Édith. Ms Beauviche Jean, Benas Gilbert, Christel Daniel, M. Bourne Frédéric, M. Davanture Éric.

Étaient représentés : M. Drillien Richard par M. Bourne Frédéric

Absents : Mme Wattedled Sylvie ; M. Blaise Noireau

Secrétaire de séance : Mme Dalia Odile

Après 1 minute de silence pour le décès de la conseillère municipale Mme Nicole Lefevre, lecture du compte-rendu du 7 novembre 2019 : adopté à l'unanimité.

Délibérations :

- **Grand Chalon : débat sur les orientations générales du PADD et du PLUI révisé**: Le Grand Chalon est compétent pour la révision du PLUI. Suite à l'augmentation du nombre de communes, le PLUI doit faire l'objet d'une procédure de révision générale. Nous ne notons aucun changement dans les orientations générales. Aucune observation particulière n'est émise par les conseillers municipaux. Le débat sera consigné sous forme d'un procès-verbal.

- **Demande de subvention pour la rénovation énergétique de l'école maternelle** : l'isolation est vieillissante ; les fermetures, les rideaux ne fonctionnent plus. Le bâtiment a été fait il y a plus de 35 ans ; le chauffage est ancien. Les travaux prévus pour la rénovation concernent :

- ✓ Le remplacement des menuiseries extérieures (métallique et bois)
- ✓ Le remplacement des protections solaires de type voile, par des volets roulants
- ✓ La suppression des convecteurs électriques
- ✓ le changement du chauffage
- ✓ l'installation d'un système de ventilation pour le renouvellement d'air des locaux
- ✓ le remplacement de l'éclairage actuel par un éclairage LED
- ✓ la fourniture et la pose de faux plafonds suspendus, et d'un isolant, suite à l'étude qui a été faite par le Grand Chalon
- ✓ la fourniture et la pose d'un isolant dans les combles perdus
- ✓ le réaménagement des espaces sanitaires permettant de mettre en conformité l'établissement pour l'accessibilité des enfants en situation d'handicap

Les travaux se feront pendant les vacances scolaires, donc en plusieurs fois. Une première étude a été faite par le Grand Chalon ; mais c'est à la commune de choisir l'architecte, qui réalisera un appel d'offres. L'estimation du prix des travaux est de 295 529,47 € HT.

Ce projet peut bénéficier de subventions.

Le Conseil Municipal accepte le projet et le montant des travaux, avec son plan de financement.

Pour une demande de subvention DETR auprès de l'État : accepté à l'unanimité.

Pour une demande de subvention « appel à projet départemental » auprès du Conseil Départemental : accepté à l'unanimité.

- **Tarifification Centre de Loisirs et garderie de janvier 2020 à août 2020** : la CAF devait revoir les aides, mais elle ne l'a pas fait, donc on valide à nouveau les tarifs décidés en 2019, pour 2020. Accepté à l'unanimité.

- **Affouages, exercice 2020 ; inscription à l'état d'assiette et destination des coupes par l'ONF** : Les bois en Bragny seront vendus par l'ONF, sur pied, et non par affouages.

En 2020, tous les bois seront renégociés par l'ONF.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'inscription à l'état d'assiette des parcelles 25, et le report des parcelles 31.

- **Décision modificative n° 2** : des transferts budgétaires sont demandés pour clore le chapitre 65. Accepté à l'unanimité.

Questions diverses :

- **Compte-rendu du Conseil d'école** : il s'est tenu le 6/12/2019. Les effectifs remontent. Les évaluations de CP ont eu lieu en septembre. 15 tablettes ont été achetées par la commune. Différentes activités ont été réalisées et d'autres sont prévues. La salle des professeurs a été aménagée.

Il faudra prévoir le changement du portail, qui ne ferme plus.

- **Présentation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels** : ce document obligatoire a été présenté aux employés de la commune. Il sera révisé tous les ans. Des travaux sont à envisager pour mettre en sécurité différents postes de travail.

- **Le point sur les travaux de lutte contre les inondations** : le 14/11/2019 a eu lieu la réunion publique. Le Grand Chalon a présenté son étude. Les habitants ont pu poser leurs questions sur le fonctionnement des bassins qui se trouvent le long de la RCEA. Toute demande particulière à l'État, ou au Grand Chalon, ou à la commune de Moroges devra se faire par courrier.

- **Travaux de voirie Rue de Pépins** : les travaux ne se feront qu'après le mois de mars, pour éviter les risques de gel.

- **Travaux Rue de la Messe** : ils sont toujours en négociation entre les différents assureurs.

- **Information Maison France Services** : le 1/07/2019, suite à une lettre du Premier Ministre, le gouvernement propose un lieu unique pour centraliser toutes les demandes sociales et administratives.